

Délibération N°11

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

OBJET :

**ECOLES MATERNELLE ET
ELEMENTAIRE DE
LAPALISSE - RYTHME
SCOLAIRE.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quatorze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 08 Décembre 2023 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme
PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'à la demande de la
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de
l'Allier, il convient de prendre une délibération pour renouveler l'organisation de
la semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) dans les écoles
maternelle et élémentaire de Lapalisse.

Monsieur le Président sollicite le Conseil pour maintenir la semaine
de 4 jours dans les écoles maternelle et élémentaire de Lapalisse, et ce pour 3
ans, à compter de la rentrée scolaire 2024.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en
avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de maintenir la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à
compter de la rentrée scolaire 2024 et ce pour une durée de 3 ans.

- de donner son accord pour proposer cette organisation à la
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de
l'Allier,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

Le Président,
J. de CHABANNES

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **22 DEC. 2023**
Publié ou Notifié
le : **15 DEC. 2023**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télértransmission
le :